



04.12.2015

Campagne nationale de détection des pratiques frauduleuses dans la commercialisation des miels et des poissons

Rapport sur la Campagne réalisée en 2015 en collaboration de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires OSAV avec les autorités d'exécution du droit des denrées alimentaires de la Suisse et du Liechtenstein

Résumé

Suite au scandale de la viande de cheval en 2013 et aux enquêtes menées jusqu'en 2014 en relation avec cette fraude, la question s'est posée de savoir s'il existait des pratiques frauduleuses dans d'autres domaines. La Commission de l'UE en collaboration avec les points de contact pour les questions de fraude alimentaire a décidé d'effectuer en 2015 des analyses pour déterminer l'authenticité des poissons et des miels. Comme en 2013 et 2014, la Suisse a participé à ce programme d'analyses.

En conséquence, en mai 2015, 146 échantillons de poissons et 96 échantillons de miels ont été collectés par les autorités d'exécution de Suisse et du Liechtenstein. Ces échantillons ont été acheminés vers 5 laboratoires cantonaux.

Le nombre d'échantillons de produits de la pêche non-conformes s'élève à huit sur un total de 146 prélèvements analysés. Le taux de non-conformité est donc de 5.5%. Les résultats montrent que les noms commerciaux sont souvent insuffisants pour caractériser les espèces et que l'introduction en début de 2014 de la déclaration obligatoire des noms scientifiques ne semble pas encore être appliquée dans tous les cas. Il faut cependant tenir compte du délai transitoire courant encore jusqu'à la fin de cette année. Les résultats pour les poissons montrent que des substitutions de nom sont plus fréquentes pour les poissons plats d'espèces possédant des désignations commerciales proches. Sur la base des résultats des enquêtes menées par les autorités cantonales, on estime que les non-conformités constatées sont des cas de tromperie et non des cas de fraude intentionnelle.

De nombreux échantillons de miels ont été analysés. Parmi ceux-ci, 24% présentaient des résultats non conformes et 8%, des résultats suspects. Ces pourcentages sont élevés. En raison de la complexité de l'évaluation et notamment de l'interprétation des profils de sucre et de la mesure des isotopes, seuls 13,5% des échantillons analysés ont été effectivement contestés. Dans 9% des échantillons analysés, les analyses du pollen ont révélé que l'origine botanique ou l'origine géographique n'étaient pas indiquées correctement. Il y avait d'autres non-conformités comme un chauffage excessif du miel, des contaminations par des composants étrangers au miel et un ajout de sucre illicite.

On estime que les non-conformités constatées, à une exception près, constituent, selon l'état des connaissances actuelles, davantage une tromperie qu'une falsification volontaire (fraude). Onze échantillons de miel font l'objet d'analyses supplémentaires, qui ne seront pas terminées au moment de l'établissement du présent rapport.

Fin octobre 2015, les résultats des analyses de la Suisse et du Liechtenstein ont été communiqués à la Commission européenne. Le rapport de la Commission européenne sur cette campagne est disponible sous le lien suivant:

http://ec.europa.eu/food/safety/official_controls/food_fraud/index_en.htm.